République Française

Délibération n° 2018/3
Compte administratif 2017. Budgets principal et annexes

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 41

Date de la convocation : 19/06/18
Compte rendu affiché : 28/06/18

Transmis en préfecture : 28/06/18

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Loan NGUYEN

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Serge TRUSCELLO, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Régia ABABSA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s : Mme Maite LAM.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, Mme Paula ALCARAZ à Mme Valérie TALBI, Mme Marie-Christine BURRICAND à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jean-Louis PIEDECAUSA à M. Serge TRUSCELLO, Mme Sandrine PICOT à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Sophia BRIKH à M. Pierre-Alain MILLET, M. David INGLES à M. Damien MONCHAU.

République Française

Rapport n° 3
Compte administratif 2017. Budgets principal et annexes

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif clôt le cycle annuel budgétaire. Le présent rapport synthétise les opérations réelles du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2017.

L'analyse des comptes de l'exercice 2017 laisse apparaître, pour le budget principal, des points saillants notamment :

- La poursuite de la baisse de la dotation forfaitaire de la DGF ;
- Une épargne brute qui atteint son plus haut niveau depuis 2009 grâce à l'activation de différents leviers, en dépenses comme en recettes ;
- Des dépenses d'investissement en baisse mais qui restent à un niveau satisfaisant (plus de 11M€) ;
- Une baisse de l'endettement de la Ville avec une dette par habitant qui reste à un niveau inférieur aux collectivités de la strate.

I. Budget principal

• Résultat

Les flux de recettes et dépenses réelles de l'année 2017, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, auxquels s'ajoute le résultat reporté de 2016, font apparaître un résultat de clôture 2017 de 4 782 432€.

Opérations réelles	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	102 326 088	89 005 106	13 320 982
Investissement	5 734 755	17 353 198	-11 618 443
Total	108 060 843	106 358 304	1 702 539
		Résultat reporté 2016	3 079 893
		Résultat de clôture 2017	4 782 432

Les restes à réaliser en section d'investissement (qui correspondent aux engagements 2017 non soldés, à réaliser sur 2018) s'élèvent à 1 160 000€ en dépenses. Ils feront l'objet de reports de crédits lors du budget supplémentaire 2018.

• Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Hors produits des cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 100 461 467 € en 2017, en progression de 2.1%.

Cette évolution est marquée par le caractère fluctuant des encaissements d'acomptes de dotation politique de la ville (DPV, anciennement développement de développement urbain), qui suivent l'avancement des chantiers et sont donc aléatoires d'une année sur l'autre. Ainsi la DPV versée à la Ville en 2017 s'élève à 1.6M€ contre 170 000€ en 2016.

En retirant la DPV des recettes de fonctionnement, et hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement progressent assez peu (+0.6%).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	BP 2017	budgété 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017	% exécution CA/BP	évolution CA16/ CA17)
services et domaine (70)	**6 833 813**	**7 034 700**	**7 066 700**	**7 038 413**	100%	3,0%
redevances usagers et assimilés	1 451 073	1 575 200	1 607 200	1 670 815	104%	15,1%
redevances restauration scolaire	1 154 638	1 150 000	1 150 000	1 202 715	105%	4,2%
remboursement personnel mis à disposition	4 228 101	4 309 500	4 309 500	4 164 883	97%	-1,5%
impôts et taxes (73)	**61 611 577**	**62 153 600**	**62 003 600**	**61 866 949**	100%	0,4%
contributions directes	31 811 360	32 350 000	32 200 000	32 251 513	100%	1,4%
attribution de compensation	25 892 040	25 892 000	25 892 000	25 892 040	100%	0,0%
dotation solidarité communuataire	780 613	780 000	780 000	780 613	100%	0,0%
fiscalité indirecte	3 127 564	3 131 600	3 131 600	2 942 783	94%	-5,9%
dotations subventions (74)	**27 594 307**	**28 570 000**	**29 234 500**	**29 435 157**	101%	6,7%
dotation forfaitaire	6 930 509	5 950 000	5 680 000	5 679 765	100%	-18,0%
dotation solidarité urbaine	12 433 176	13 300 000	13 785 000	13 785 705	100%	10,9%
dotation de décentralisation	493 428	416 000	416 000	416 246	100%	-15,6%
autres compensations fiscales	2 098 605	2 431 800	2 431 800	2 553 895	105%	21,7%
DPV (ex DDU)	171 932	1 100 000	1 524 500	1 622 554	106%	
autres dotations et participations	5 466 657	5 372 200	5 397 200	5 376 992	100%	-1,6%
autres prod. gestion (75)	**1 490 297**	**1 000 000**	**1 200 000**	**1 371 398**	114%	-8,0%
revenu des immeubles	1 018 801	1 000 000	1 000 000	1 171 500	117%	15,0%
régies et délégations	471 496	200 000	200 000	199 898	100%	-57,6%
produits financiers (76) et except. (77)	**159 309**	**150 000**	**150 000**	**1 946 198**		
cessions d'immobilisations	20 202	-	-	1 864 621		
divers produits	139 107	150 000	150 000	81 577	54%	-41,4%
atténuations charges pers. (013)	**746 701**	**700 000**	**700 000**	**667 974**	95%	-10,5%
TOTAL RECETTES	98 436 003	99 608 300	100 354 800	102 326 088	102%	4,0%
TOTAL RECETTES HORS CESSIONS	98 415 801	99 608 300	100 354 800	100 461 467	100%	2,1%

Domaine et services (chapitre 70)

Les redevances sur usagers et produits assimilés, hors restauration scolaire, progressent de 15%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'intégration par la Ville des recettes liées aux activités municipalisées de l'APASEV (activités des maisons de l'enfance sur le temps des vacances scolaires). On note également une augmentation du nombre d'usagers sur certains équipements ainsi qu'une revalorisation globale moyenne de 2% de l'ensemble des tarifs.

Les redevances de la restauration scolaire sont rattachées au budget principal de la ville depuis le 1er septembre 2014. Les repas produits et livrés par la régie autonome de la restauration sont achetés à prix coûtant par le budget principal qui ne verse plus de subvention au budget annexe de la régie. Ces redevances s'élèvent à 1,2 M€ soit une hausse de plus de 4% liée à l'augmentation du nombre de convives accueillis dans les cantines.

Les remboursements de personnel (4,1M€) correspondent au remboursement de rémunérations d'agents municipaux mis à disposition d'établissements publics rattachés à la Ville (régie de la Machinerie, régie du journal Expressions, CCAS, Caisse des écoles), d'associations (Office municipal des retraités, CASC) ou dont la charge est imputée sur un budget annexe de la Ville (régie autonome de la restauration scolaire). La baisse de la recette est liée à une diminution du nombre de personnels communaux mis à disposition.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Les contributions directes (produits des taxes d'habitation et foncières) représentent 32% des recettes (32.2 M€) et progressent seulement de 1.4% (+0.4M€) malgré les efforts de la Ville en matière de constructions nouvelles. Ainsi cette progression est principalement portée par la revalorisation des bases définie par l'Etat (+1% pour 2017) puisque l'évolution du nombre de foyers exonérés de taxe d'habitation a augmenté de 4%.

L'attribution de compensation, versée par la Métropole en contrepartie du transfert de la fiscalité professionnelle, est gelée depuis 2003 à 25,89 M€ (26% des recettes de fonctionnement). Le montant de la dotation de solidarité communautaire est également gelé depuis 2013 et s'élève à 780 613€.

La fiscalité indirecte (2.9 M€) est en baisse de 6%, mais cela s'explique par un changement d'imputation des droits de voiries désormais imputés aux produits du domaine et des services.

Dotations et subventions (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF, part forfaitaire) subit une nouvelle ponction au titre de la « contribution au redressement des finances publiques ». Elle s'élève à 5.7M€ en 2017, soit une baisse de 18% (-1,2 M€).

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de quasiment 11% et s'élève à 13.8M€.

La dotation générale de décentralisation (DGD), versée par l'Etat au titre des compétences transférées (pour les missions du service communal d'hygiène et de santé) est gelée à 416 246 €.

Les compensations fiscales sont versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité accordées par la loi. Elles progressent en 2017 pour s'établir autour de 2.5M€, portées notamment par l'évolution de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation.

La dotation politique de la ville (DPV), anciennement dotation de développement urbain, finance des projets d'investissement retenus par le Préfet. Les versements sont aléatoires car ils dépendent de l'avancement de la réalisation des projets, ainsi le montant obtenu en 2017 est bien supérieur au montant 2016 et s'élève à 1.6M€. Les acomptes perçus en 2017 concernent par exemple la réhabilitation du groupe scolaire Charréard, et de la Maison de l'enfance Anatole France, la construction de la nouvelle cuisine centrale ou encore l'extension du groupe scolaire Joliot Curie.

Les autres dotations et participations (5,37 M€) comprennent les financements de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat enfance jeunesse (activités petite enfance et maisons de l'enfance) ainsi que les subventions et participations de l'Etat (projet éducatif de territoire, contrats d'avenir, CUCS…), d'autres collectivités (Métropole, Région), et de bailleurs sociaux.

Autres produits de gestion (chapitre 75)

Les revenus des immeubles correspondent aux encaissements de loyers et remboursements de charges locatives et s'élèvent à 1.171M€.

Les produits des régies et délégations s'élèvent à 0.2M€. Il s'agit du reversement de l'excédent du budget annexe de la régie de restauration.

Autres chapitres (chapitres 76, 77 et 013)

Les produits des cessions d'immobilisations atteignent 1.8M€ en 2017, du fait de la cession des anciens logements de Victor Hugo pour 1,4M€ et des parcelles du Puisoz (Jules Guesde) pour 460 000€.

Les divers produits des chapitres 76 et 77 intègrent essentiellement des avoirs et régularisations de factures payées sur les exercices antérieurs.

Les atténuations de charges (chapitre 013), pour 0,66 M€ correspondent :

- aux remboursements de salaires et cotisations de la part de l'assurance (au titre du risque statutaire)
- aux sommes reversées par l'exploitant du chauffage de nos bâtiments au titre de l'intéressement à la maîtrise de la consommation d'énergie.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2.2% par rapport à 2016.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	BP 2017	budgété 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017	% exécution CA/BP	évolution CA17/ CA16)
charges à caractère général (011)	**16 441 851**	**18 691 685**	**18 763 185**	**17 600 083**	94%	7,0%
prestations courantes et assimilées	10 699 725	11 673 935	11 843 185	11 439 356	97%	6,9%
fluides	3 738 809	4 770 000	4 770 000	4 100 172	86%	9,7%
restauration scolaire	2 003 318	2 150 000	2 150 000	2 060 555	96%	2,9%
charges de personnel (012)	**58 997 249**	**59 900 000**	**60 500 000**	**60 273 584**	100%	2,2%
autres charges de gestion (65)	**8 388 405**	**8 357 000**	**8 232 000**	**8 182 031**	99%	-2,5%
subventions aux associations	5 158 554	5 122 741	4 997 741	4 936 829	99%	-4,3%
subventions CCAS, Caisse des écoles	2 160 200	2 141 159	2 139 259	2 139 259	100%	-1,0%
autres	1 069 651	1 093 100	1 095 000	1 105 943	101%	3,4%
charges financières (66)	**1 632 260**	**1 600 000**	**1 600 000**	**1 336 441**	84%	-18,1%
charges exceptionnelles (67)	**1 616 976**	**1 732 550**	**1 732 550**	**1 612 968**	93%	-0,2%
subventions régies et budgets annexes	1 532 295	1 574 750	1 574 750	1 589 750	101%	3,7%
autres	84 681	157 800	157 800	23 218	15%	-72,6%
provisions pour risques (68)	**-**	**30 000**	**30 000**	-		
TOTAL DEPENSES	87 076 741	90 311 235	90 857 735	89 005 107	98%	2,2%

Charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre connaît une augmentation de 7% en raison de la municipalisation d'une partie des activités de l'APASEV (sur 1 trimestre à partir de l'automne 2017), de l'année pleine de fonctionnement du nouveau groupe scolaire Flora Tristan, ainsi que d'une augmentation du coût des fluides malgré les efforts de diminution du volume des consommations énergétiques.

Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel représentent 68% de l'ensemble des dépenses et augmentent de 2.2%. Cette progression est due aux mesures exogènes absorbées par la Ville : réforme du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) et effet d'une année pleine de la revalorisation du point d'indice, pour un impact de 750k€.

Autres charges de gestion (chapitre 65)

Les subventions aux associations diminuent globalement de 4.3% pour s'élever à 4.9M€ sous l'effet d'une baisse générale de l'enveloppe de 3% acté lors budget primitif, et de la suppression de la subvention à l'APASEV pour les activités municipalisées (crédits transférés au chapitre 011).

Les subventions aux établissements publics (CCAS et Caisse des écoles) baissent également de 1% pour atteindre 2.14M€ :

- soit une stabilité pour la caisse des écoles (45 000 €) par rapport à 2016 ;

- soit une quasi stabilité pour le CCAS (-21 000€)

Les autres dépenses (1,105M€) augmentent de 3.4%. Elles comprennent essentiellement :
- les contributions obligatoires aux écoles privées (enveloppe en légère augmentation de 4 000€)
- les indemnités des élus (enveloppe stable)
- les créances irrécouvrables pour 11 000€

Charges financières (chapitre 66)

Les intérêts de la dette (1,33 M€) connaissent une baisse importante de 18%. Cette baisse est la conséquence du désendettement continu de la Ville depuis 3 ans et du maintien de taux d'intérêt bas.

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les subventions aux régies et budgets annexes passent de 1,53 M€ à 1,58 M€.
Ce montant est principalement composé des subventions à deux régies autonomes personnalisées :
- la Machinerie avec 964 750€ pour 2017, en hausse pour prendre en compte le coût en année pleine du poste de chargé de programmation transféré depuis la Ville.
- le journal Expressions : 610 000€ en 2017.

- **Epargne brute**

La baisse des dépenses de fonctionnement conjuguée à la hausse des recettes de la Ville conduit cette dernière à présenter au compte administratif 2017 une épargne brute en amélioration pour la troisième année consécutive.

Ce niveau d'épargne atteint 11,4 M€ soit son plus haut niveau depuis 2008.

EPARGNE BRUTE DE LA VILLE

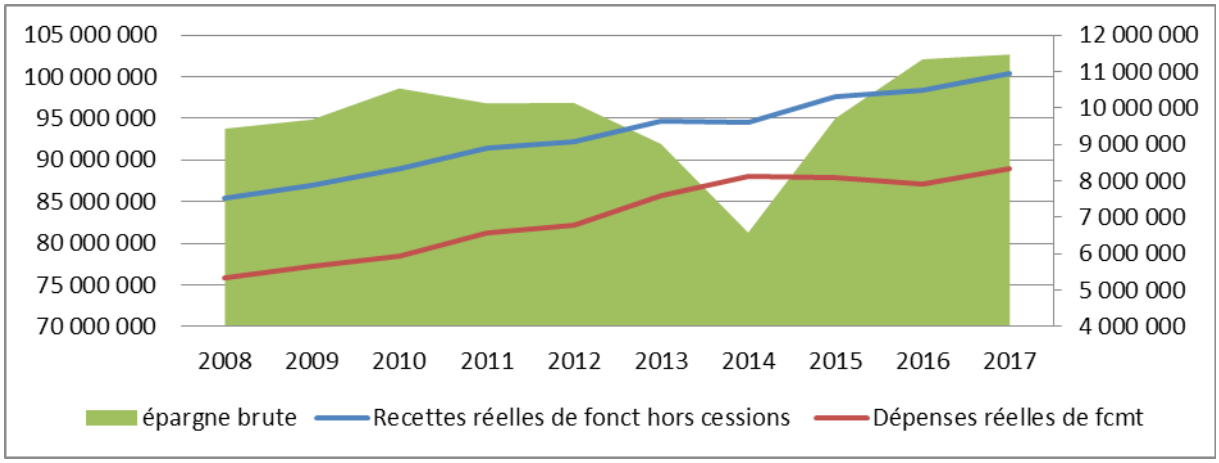

Ce niveau d'épargne permet à la Ville d'autofinancer une part significative de ses investissements et, ainsi de n'avoir qu'un recours modéré à l'emprunt.

- ## Section d'investissement

1. Recettes d'investissement hors dette

Les recettes réelles d'investissement hors emprunt sont en baisse, principalement du fait de la baisse des subventions d'équipement.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

	CA 2016	BP 2017	budgété 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017	% exécution CA/BP	évolution CA17/CA16)
subventions (13)	2 309 892	160 000	180 000	74 231	46%	-96,8%
FCTVA (10222)	1 645 344	1 750 000	1 750 000	1 807 084	103%	9,8%
TLE- taxe d'aménagement(10223-26)	142 591	160 000	160 000	126 045	79%	-11,6%
opérations sous mandat, compte de tiers	72 800	100 000	100 000	674	1%	-99,1%
immobilisations financières (27)	237 933	282 125	282 125	-	0%	-100,0%
Autres subv. d.investissement transférées	-	120 000		120 000	100%	
autres (dépôts et cautions, rbmt divers…)	4 195	5 000	5 000	150	3%	-96,4%
cessions d'immobilisations (024)	-	-	-	-		
TOTAL RESSOURCES PROPRES	**4 412 755**	**2 457 125**	**2 477 125**	**2 128 183**	87%	-51,8%
Emprunts (1641)	4 299 036	7 000 000	5 000 000	3 604 430	51%	-16,2%
TOTAL D'INVESTISSEMENT	**8 711 791**	**9 457 125**	**7 477 125**	5 732 613	61%	-34,2%

Les ressources propres d'investissement de l'exercice 2017 comprennent :

- les subventions d'équipement (chapitre 13) pour un montant de 74 000€. La forte différence avec l'année 2016 tient à la fin du contrat pluriannuel avec la Métropole (anciennement avec le Conseil départemental).

- le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) correspondant au remboursement partiel de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées en 2015, pour 1,8 M€.

- la taxe locale d'aménagement, pour 126 045 €, correspondant à 1/8ème des sommes encaissées par la Métropole et acquittées par les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme au titre du financement des équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation.

- divers produits comprenant des remboursements d'opérations sous mandat ou pour compte de tiers, l'encaissement de cautions et régularisations diverses.

L'emprunt s'élève à 3.6M€, soit un niveau inférieur aux années précédentes.

2. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 17.35 M€. 32% d'entre elles sont consacrées au remboursement du capital de la dette, soit 5,56 M€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

	CA 2016	BP 2017	budgété 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017	% exécution CA/BP	évolution CA17/CA16)
capital de la dette (1641)	**5 319 196**	**5 600 000**	**5 600 000**	**5 564 184**	99%	**4,6%**
dépenses d'équipement	**13 521 785**	**12 958 000**	**14 257 873**	**11 695 303**	90%	**-13,5%**
immobilisations (20, 21, 23)	12 835 697	12 358 000	13 382 873	11 048 257	89%	**-13,9%**
participations (204)	686 088	600 000	875 000	647 046	108%	**-5,7%**
immobilisations financières (26/27)	**-**	**91 190**	**91 190**	**90 236**	99%	
opérations sous mandat, cpt de tiers (45)	**72 800**	**100 000**	**100 000**	**3 220**	3%	**-95,6%**
autres : dépôts et cautions (165)	**2 687**	**5 000**	**5 000**	**255**	5%	**-90,5%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**18 916 469**	**18 754 190**	**20 054 063**	**17 353 198**	93%	**-8,3%**

Le niveau des dépenses d'équipement atteint 11.7 M€. Le taux de réalisation de ces dernières s'affiche à 90 %.

Elles comprennent :

- des immobilisations (chapitres 20, 21, 23) pour 11M€ relatives aux travaux, études et acquisitions. Parmi les actions ayant donné lieu à d'importants efforts financiers en 2017, on peut citer :
    - La construction de la nouvelle cuisine centrale pour 1.6M€
    - L'extension du groupe scolaire Joliot-Curie pour 2.1M€
    - Le schéma directeur des écoles pour 1.1M€
    - Le nouveau groupe scolaire Flora Tristan pour 1.2M€

- des participations pour 0,67 M€, il s'agit de subventions d'investissement comprenant :

- Diverses participations au titre du logement social pour 0.47M€
- Participation à la ZAC Vénissy pour 0.1M€
- 23 000€ pour la réhabilitation de la crèche Saperlipopette
- 43 000€ pour l'animation du PIG et les versements…

Le niveau des dépenses d'équipement réalisées depuis le début du mandat atteint 55.4M€ soit un niveau cohérent avec l'objectif de 73 M€ sur le mandat.

• Emprunt et dette

L'emprunt a été levé pour 3.5 M€ sur 2017 avec :
- 2.5M€ souscrits auprès de Société générale à taux fixe de 2.2% (15 ans)
- 1 M€ liés à un versement de fonds de la Caisse d'Epargne pour un prêt à taux fixe à 0.97%

Le remboursement en capital a atteint 5,56 M€ en 2017.

Ainsi entre 2016 et 2017, le stock de dette baisse pour la troisième année consécutive. Elle s'établit à 55 069 960 € contre 57 132 139 € au 31 décembre 2016 soit une baisse de 3.6 %.

La capacité de désendettement (qui permet de mesurer le délai au terme duquel la commune aura remboursé l'ensemble de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne), ratio théorique appréciant le niveau de solvabilité de la commune, passe au-dessous des 5 ans.

Cette amélioration est la traduction naturelle de la baisse de l'encours associée à une amélioration de l'épargne de la Ville.

DETTE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

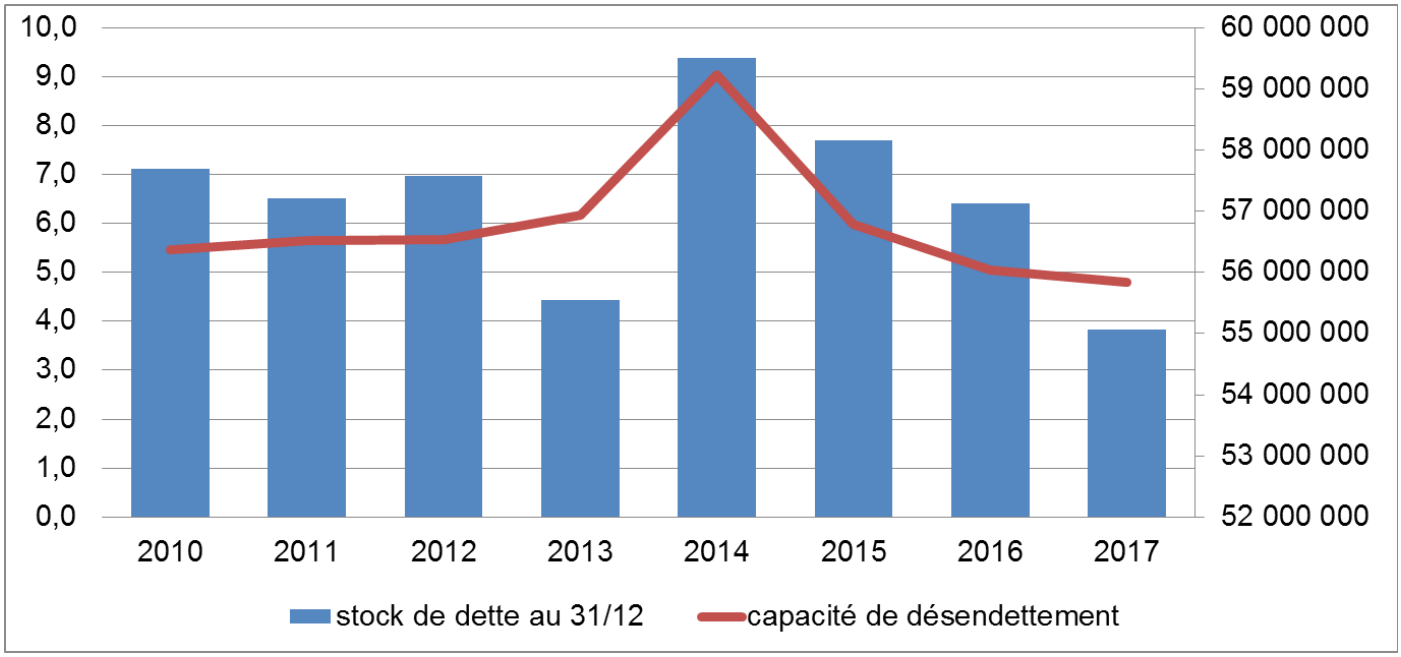

La dette de la Ville de Vénissieux est sûre. En effet, 99,48 % de l'encours est classé A1 sur la charte de bonne conduite dite charte « Gissler ». Aux termes de cette dernière, le degré de risque d'un prêt portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible et correspond aux indices de la zone euro).

De plus, malgré le poids important de la dette à taux fixe, la Ville de Vénissieux a bénéficié en 2017 du maintien à des niveaux extrêmement bas des taux d'intérêt bancaire. En effet, le taux moyen de la dette vénissianne atteint 2,22 %.

II. Budget annexe de la Régie autonome de la restauration scolaire et sociale

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2017 laisse apparaître un excédent comptable de 2 795€. Le résultat de clôture s'établit à 204 905€.

Opérations réelles	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	2 703 060 €	2 700 265 €	2 795 €
Investissement	16 447 €	17 960 €	-1 513 €
Total	2 719 507 €	2 718 225 €	1 282 €
Résultat reporté 2016			203 623 €
Résultat de clôture 2017			204 905 €

Seule la section de fonctionnement est présentée en détail ci-après. La section d'investissement concerne uniquement la constatation des stocks alimentaires. Les investissements matériels de la Régie sont considérés sur le budget principal de la Ville.

DETAIL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	budgété 2017 (BP+BS+DM)	CA 2017	% exécution CA/BP	évol CA 17 / CA 16
charges à caractère général (011)	1 215 347	1 473 312	1 267 232	**82%**	**4,3%**
charges de personnel (012)	1 151 555	1 288 895	1 215 435	**89%**	**5,5%**
autres charges de gestion (65)	1 380	2 620	1 253	**53%**	**-9,2%**
charges exceptionnelles (67)	344 796	200 898	199 898	**172%**	**-42,0%**
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	2 713 078	2 965 725	2 491 170	**91%**	**-8,2%**
atténuations de charges (013)	9 895	10 000	11 774	**99%**	**19,0%**
vente de produits (70)	2 535 028	2 740 827	2 663 127	**92%**	**5,1%**
subvention d'exploitation (74)	15 011	15 000	8 703	**100%**	**-42,0%**
produits exceptionnels (77)	1 129		1 495		**32,4%**
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	2 561 063	2 765 827	2 685 100	**93%**	**4,8%**

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent globalement de 8 %. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général pour 1.2M€ qui connaissent une augmentation de près de 4%, portée par le poids des achats alimentaires dans le total des charges à caractère général. Or ces achats alimentaires sont en hausse de près de 4% du fait de l'augmentation du nombre de repas sur l'année 2017, et sont en partie compensés par une diminution du coût de l'assiette.

- Les charges de personnel qui s'élèvent à 1.2M€ et sont en hausse de 5.5% sous l'effet de l'évolution des carrières et la hausse du point d'indice.

- Des charges de gestion (65) et des charges exceptionnelles (67) qui intègrent notamment le reversement du résultat d'exploitation sur le budget principal de la Ville pour 199 898€ ainsi que les admissions en non-valeur.

Les recettes sont essentiellement composées des produits des services (70) pour 2.6M€ en hausse de 5%,du fait de la hausse des effectifs et des prix de vente à la Ville pour les repas scolaires. Si les recettes progressent pour la vente des repas dits scolaires et aux centres de loisirs, elles sont en baisse pour les résidences et les crèches.
Les subventions d'exploitation sont en baisse de 42% et s'établissent à 8 703€. Ce montant correspond à l'aide apportée par l'Union européenne à la distribution de produits laitiers aux enfants, calculé sur l'année scolaire, et basé sur la consommation et le nombre d'enfants concernés. Le programme « lait scolaire » qui permet de bénéficier de cette contribution est arrivé à échéance en juillet 2017. Le Régie de restauration ne pourra plus prétendre à cette aide.

III. Budget annexe de la chaufferie des Minguettes – chaudière bois

Ce budget comprend un résultat de clôture reporté d'investissement de 59 536 €.
Ce budget n'est pas encore clôturé dans l'attente d'éléments de la Métropole.

IV. Budget annexe pôle de services publics Vénissy – maison du Département

Ce budget a été clôturé par une délibération du conseil municipal du 26 juin 2017.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 11 juin 2018 après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :
- approuver le compte administratif pour l'exercice 2017, du budget principal et du budget annexe de la régie autonome de la restauration scolaire et sociale

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN